
La politique de développement des entreprises

Quels sont les objectifs de la politique ?

La politique de développement des entreprises repose sur quatre objectifs, cohérents avec le cycle de vie de l'entreprise :

- favoriser la création et la transmissions d'entreprises ;
- accroître l'attractivité de certains territoires pour des activités marchandes ;
- soutenir le développement des entreprises et favoriser l'innovation ;
- apporter des solutions aux entreprises en difficulté.

Pourquoi changer ?

Les efforts effectués en matière d'aide à la création d'entreprises ces dernières années semblent avoir porté leurs fruits. La France dispose aujourd'hui d'un taux de création d'entreprises nouvelles qui se compare favorablement à ceux des autres pays. En revanche, l'enjeu prioritaire réside dans le développement des entreprises moyennes, qui arrivent plus difficilement à atteindre la taille critique en France. Ceci suppose d'adapter nos dispositifs pour orienter la politique de développement des entreprises dans ce sens.

Par ailleurs, la diffusion de l'innovation dans les entreprises reste encore en retard en France par rapport à nos partenaires. La politique d'innovation doit constituer une priorité résolue et l'effet de levier de nos aides en la matière doit être renforcée, en prenant en compte le renforcement du crédit impôt recherche qui est mis en œuvre par le projet de loi de finances pour 2008.

De même, l'aide aux entreprises pour favoriser l'exportation bénéficie peu aux petites et moyennes entreprises.

Quelles sont les orientations de la réforme ?

La première orientation consiste à cibler davantage les aides aux entreprises sur les petites et moyennes entreprises pour favoriser l'émergence d'entreprises de plus de 500 salariés, exportatrices.

La deuxième orientation consiste à mieux organiser la politique d'innovation, dans le cadre de la fusion d'OSEO et de l'All, et la centrer sur les petites et moyennes entreprises.

La troisième orientation consiste à examiner les différentes formes d'aides aux entreprises pour réduire leur trop grande diversité et essayer de les rationaliser.

La quatrième orientation consiste à clarifier et à simplifier l'organisation des acteurs en matière d'aide aux entreprises, qu'il s'agisse de l'État, de ses opérateurs, des collectivités locales ou des réseaux consulaires.



Quelles sont les premières décisions adoptées ?

La fusion d'OSEO et de l'All constitue une étape clé pour constituer un opérateur de référence en matière de soutien à l'innovation des entreprises. Cette évolution répond à l'objectif de renforcer les aides à l'innovation pour les petites et moyennes entreprises et à simplifier le paysage institutionnel. Cet opérateur, qui doit renforcer la priorité donnée à l'innovation, a vocation à constituer le pivot de la politique d'innovation, en partenariat avec les régions. Il doit en particulier devenir l'interlocuteur des entreprises sur les pôles de compétitivité. Les aides en la matière actuellement gérées par le ministère des Finances, de l'Économie et de l'Emploi lui seront transférées.

Sur les autres sujets, une lettre de mission a été rédigée sur les bases indiquées supra et une équipe d'audit mandatée. Les premières décisions sont attendues pour le début de l'année 2008.

